

## DISCOURS D'ALAIN ROUSSET PRÉSIDENT DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

### ➤ UNE ÉTHIQUE DE L'ACTION PUBLIQUE : LA CO-CONSTRUCTION AVEC LES ACTEURS

Nous sommes ici rassemblés dans cette maison de la Région à Limoges pour *lancer officiellement la Conférence Territoriale de la Culture* après la v.0 organisée à Bordeaux le 14 décembre dernier.

En cohérence avec les dispositions législatives, Loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 et Loi LCAP relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, j'ai proposé que la Région engage la refondation de ses politiques culturelles et linguistiques sur le principe de la co-construction avec les acteurs de la Culture, et de la responsabilité conjointe des collectivités et de l'Etat en matière culturelle, dans le respect des droits culturels des personnes.

J'ai souhaité que cette Conférence Territoriale de la Culture soit *un véritable lieu d'échange et de co-construction*, entre l'Etat, les collectivités territoriales, et les acteurs de la Culture dans leur diversité.

C'est le choix pour la Région de favoriser la cohérence des actions et d'élaborer *de véritables stratégies partagées* pour penser les mutations des politiques de la Culture.

En effet, la création de la Nouvelle-Aquitaine nous amène à repenser nos politiques régionales, et parce *je crois à « l'expertise commune et à l'intelligence collective », cette co-construction à laquelle on vous convie, est plus qu'une méthode, c'est un principe éthique de l'action publique régionale.*

Conférence Territoriale de la Culture : cette *instance permanente de dialogue, de co-construction, ce lieu de gouvernance innovant*, a pour objectifs :

- d'organiser la *concertation entre l'État à travers ses services déconcentrés (DRAC), la Région, les collectivités territoriales, les acteurs culturels désignés par leurs pairs* (Réseaux et fédérations);
- d'accompagner la région dans *l'élaboration et l'évolution de sa politique culturelle et linguistique.*

Cette conférence sera ainsi le *lieu véritable d'un exercice partagé de la responsabilité culturelle*. Un espace où tous les aspects de la culture et du Patrimoine, viennent enrichir le processus de développement économique, social, de maillage du territoire, afin de promouvoir une *approche transversale des politiques de diversité culturelle et linguistique, pour renforcer la cohésion sociale dans la Nouvelle-Aquitaine.*

La CTC rassemblera donc les *collectivités publiques concernées, État et collectivités territoriales, ainsi que leurs agences culturelles, et elle associera également les acteurs culturels désignés par leurs pairs* (Réseaux et fédérations), les syndicats et acteurs de la société civile.

*La CTC doit s'inscrire dans la durée, c'est un enjeu important, mais un gage de réussite. Cette conférence conduira ses travaux sous des formes diverses (plénière, groupes de travail, contributions écrites, ressources dématérialisées) et en veillant à rendre compte régulièrement des réflexions engagées, tant aux partenaires qu'aux citoyens de la grande région.*

A ce titre et conformément à la loi, la conférence présentera ses travaux lors de la séance annuelle de la CTAP - *Conférence territoriale de l'action publique* dédiée à la Culture.

Mais la Conférence, c'est aussi un espace de préconisation pour l'évolution des politiques culturelles publiques, celles de l'État, et celles de toutes les collectivités territoriales.

### ► LE RESPECT DES DROITS CULTURELS DES PERSONNES : UNE EXPÉRIMENTATION EN NOUVELLE-AQUITAINE

Dès 2006, la Région avait pris toute sa responsabilité dans l'adoption de nouveaux principes d'action culturelle et dans l'élaboration d'une autre pensée sur les rapports de la société avec la culture, par la mise en œuvre d'une méthode de co-construction des politiques publiques avec les acteurs de la Culture.

Le référentiel de la « Diversité Culturelle » présent dans les textes de l'Unesco, référentiel qui permettait de réinterroger la place du citoyen, de l'égalité des cultures, du soutien aux expérimentations artistiques, était alors pleinement intégré à notre démarche et à nos règlements d'intervention.

Il était essentiel pour nous de défendre les principes universels suivants : « *Toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles...* », « *la protection de la diversité culturelle implique la reconnaissance de l'égalité et du respect de toutes les cultures* » art 2.3 principe directeur de la convention de l'UNESCO sur « *La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* » d'octobre 2005.

Nous savons tous que la culture comme enjeu du faire humanité ensemble ne se fait pas naturellement avec des acteurs miraculeusement « bienveillants », que la barbarie a frappé et que les libertés culturelles doivent se défendre au quotidien.

Or, une Région comme la « Nouvelle Aquitaine » est le creuset de « cultures », de « modes de vie », de « traditions », de « rites », de « langues », d'« arts » différents...

Nous avons donc prioritairement à gérer ces identités culturelles plurielles. *Notre responsabilité culturelle publique est alors de se nourrir de toutes ces identités* pour les inciter à interagir par des échanges inclusifs, pour faire un peu mieux humanité ensemble.

Cette région, comme vous le savez, fait face à un *nouveau défi* : celui de l'élaboration de nouvelles politiques, mais aussi celui de *son évolution vers une nouvelle géographie, au Nord avec la fusion avec les deux ex-Régions Limousin et Poitou-Charentes, et au Sud avec l'extension de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi, créée en 2011, avec l'arrivée de la Communauté forale de Navarre.*

Soit une Région/Eurorégion qui compte ainsi près de *9 millions d'habitants* au sein d'un espace de plus de 100.000 km<sup>2</sup>, soit 2% de l'Union Européenne, *un territoire où cohabitent 5 langues différentes et une richesse culturelle et patrimoniale exceptionnelle.*

## ➤ APPEL À VOLONTAIRES : UNE EXPÉRIMENTATION EN NOUVELLE-AQUITAINE SUR LES DROITS CULTURELS DES PERSONNES

La Loi NOTRe a introduit une nouvelle conception de la politique culturelle par son article 103 qui affirme que la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités et l'Etat *dans le respect des droits culturels des personnes*.

La Loi LCAP - *liberté de la création, architecture et patrimoine* » a confirmé ce nouveau référentiel dans son art 3 et validé le principe de la co-construction avec les acteurs culturels : « *L'Etat, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre, dans le respect des droits.* »

C'est pour cela que conformément à nos engagements j'ai souhaité que la Région lance un dispositif expérimental sur le référentiel des *droits culturels des personnes* : un appel à volontaires, soucieux de traduire ce référentiel dans les politiques publiques conduites par la Région Nouvelle-Aquitaine, et avec les partenaires qui souhaiteront également s'y engager.

Compte tenu des débats multiples sur le sens et la portée des « droits culturels » qui pose la nécessité de « *garantir à chacun le droit de participer à la vie culturelle* » et « *la garantie de la liberté d'expression sous une forme artistique* », *l'appel à volontaires se déroulera sur une période de deux ans*, pour assurer le suivi des expériences.

Cet appel à volontaires sera lancé début avril et nous choisirons les 12 lauréats en juillet.

La Région prendra en charge les ressources financières nécessaires à l'accompagnement du dispositif (12 x 10.000€ à 15.000€). Cela comprend une compensation forfaitaire du temps passé par les volontaires, dont les frais afférents aux déplacements liés au dispositif, l'apport de ressources spécifiques pour les expérimentations proposées par les volontaires pour nourrir la réflexion collective, et les ressources en compétences spécialisées dans la référence aux droits culturels.

La Région retiendra les 12 volontaires (*personne physique ou structure culturelle*) dont l'expérience ou le projet paraissent les plus pertinents en matière de respect des droits culturels des personnes, avec équilibre géographique (*et un Comité de sélection indépendant*).

*Les volontaires disposeront de référents permanents dans les services de la région et les agences culturelles régionales*, afin de les accompagner dans cette expérimentation.

Chaque volontaire *explicitera parmi les actions qu'il mène, celles qui lui paraissent répondre le mieux au référentiel des droits culturels et pourra également formuler les freins les plus importants qui l'empêchent de proposer des réponses concrètes*.

Avec ce retour d'expérience, *la région Nouvelle-Aquitaine disposera d'une analyse concrète afin de traduire le référentiel des droits culturels dans nos politiques publiques culturelles*.

Comme vous pouvez le constater, la Région donne une priorité au dialogue, à la co-construction, à la réflexion collective, pour penser l'évolution des politiques culturelles publiques du territoire, et je tenais à vous remercier sincèrement pour votre participation active à cette Conférence Territoriale de la Culture qui n'aura de pertinence qu'avec votre soutien.